Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/05/2026 à 15h29
Réference de l'AR : 051-200067684-20260430-27923-DE
Publié le 04/05/2026 ; Rendu exécutoire le 04/05/2026

ATHIS - AVIZE - BERGERES-LES-VERTUS - BLANCS COTEAUX- BRUGNY-VAUDANCOURT - CHAINTRIX-BIERGES - CHALTRAIT - CHAVOT-COURCOURT - CHOUILLY - CLAMANGES - CRAMANT - CUIS - CUMIERES - ECURY-LE-REPOS - EPERNAY - ETRECHY - FLAVIGNY - GERMINON - GIVRY-LES-LOISY - GRAUVES - LE MESNIL-SUR-OGER - LES ISTRES ET BURY – LOISY-EN-BRIE - MAGENTA - MANCY - MARDEUIL - MONTHELON - MORANGIS – MOSLINS - MOUSSY – OIRY - PIERRE-MORAINS - PIERRY - PLIVOT - POCANCY - ROUFFY – SOULIERES – SAINTMARD- LES-ROUFFY- TRECON - VAL-DES-MARAIS – VELYE - VERT-TOULON – VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY - VILLERS-AUX-BOIS – VILLESENEUX – VINAY - VOUZY

Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026 A 19H00 À L'HÔTEL DE COMMUNAUTÉ - PLACE DU 13E R.G. À EPERNAY

Nombre de membres de l'assemblée : 81
Nombre de membres présents : 71
Convocation envoyée le 24 avril 2026
Séance présidée par : Monsieur Franck LEROY
Secrétaire de séance : Max DENIS

Etaient présents : M. Pascal ADAM, Conseiller Communautaire, M. Alain BANCHET, Conseiller Communautaire, Mme Anne BRIET, Conseillère Communautaire, M. Benjamin BUSSON, Conseiller Communautaire, Mme Diane CABRAL, Conseillère Communautaire, M. Alexandre CANIVET, Conseiller Communautaire, M. Emmanuel CHAMERET, Conseiller Communautaire, Mme Dominique CHARLOT, Conseillère Communautaire, M. Philippe CLAUDOTTE, Conseiller Communautaire, Mme Patricia COLARDELLE, Conseillère Communautaire, M. Nicolas COLIN, Conseiller Communautaire, Mme Estelle COLLIGNON, Conseillère Communautaire, M. Patrick COLLOBERT, Conseiller Communautaire, Mme Isabelle CRESPO, Conseillère Communautaire, M. Denis DE CHILLOU, Conseiller Communautaire, M. Christophe DEGAND, Conseiller Communautaire, Mme Cindy DEMANGE, Conseillère Communautaire, M. Max DENIS, Vice-Président, Mme Isabelle DESBORDES, Conseillère Communautaire, M. Christophe DESMARETS, Conseiller Communautaire, M. Jean-Loup ÉVRARD, Conseiller Communautaire, M. Jean-Luc FERRAND, Conseiller Communautaire, M. Jacques FROMM, Conseiller Communautaire, Mme Véronique GENTET, Conseillère Communautaire, M. George GENTIL, Conseiller Communautaire, M. Claude GÉRALDY, Conseiller Communautaire, M. Loïc GRAVIER, Conseiller Communautaire, M. Julien GUÉRIN, Conseiller Communautaire, M. Franck HENRY, Conseiller Communautaire, Mme Valérie HERBELET, Conseillère Communautaire, Mme Sophie HERSCHER -BOUSSEAU, Conseillère Communautaire, M. Ahmed HMAM, Conseiller Communautaire, Mme Nathalie HOUSSACK, Conseillère Communautaire, M. Antoine HUMBERT, Conseiller Communautaire, M. Jean-Pierre JOURNÉ, Conseiller Communautaire, M. Éric LAURENCY, Conseiller Communautaire, M. Thomas LECONTE, Conseiller Communautaire, M. François-Xavier LEHURAUX, Conseiller Communautaire, M. Francois LEJEUNE, Conseiller Communautaire, M. Franck LEROY, Président, Mme Nicole LESAGE, Conseillère Communautaire, Mme Maryse LÉVESQUE, Conseillère Communautaire, Mme Candie LHEUREUX, Conseillère Communautaire, M. Antony LOPPIN, Conseiller Communautaire, M. Frédéric MAILLET, Conseiller Communautaire, Mme Marie-Claire MANGEOT, Conseillère Communautaire, M. Luc MARTIN, Conseiller Communautaire, Mme Christine MAZY, Conseillère Communautaire, Mme Georgette OTREB, Conseillère Communautaire, M. Yannick PERSON, Conseiller Communautaire, Mme Frédérique PETIT, Conseillère Communautaire, M. Youri PHILIP, Conseiller Communautaire, M. Cédric PIENNE, Conseiller Communautaire, M. Eric PLASSON, Conseiller Communautaire, Mme Michèle POIRET, Conseillère Communautaire, M. Mathieu POURILLE, Conseiller Communautaire, Mme Amélie PRADALET, Conseillère Communautaire, M. Alexandre PRAT, Conseiller Communautaire, Mme Lucile PROY-GOULARD, Conseillère Communautaire, M. Claude RAVAUX , Conseiller Communautaire, M. Hervé RAVILLION, Conseiller Communautaire, M. Laurent RAVILLION, Conseiller Communautaire, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Communautaire, Mme Sylvie ROUILLÈRE, Conseillère Communautaire, M. Sébastien THIEL, Conseiller Communautaire, Mme Astrid TUSSEAU, Conseillère Communautaire, M. Gilles VARNIER, Conseiller Communautaire, Mme Eva VAUTRELLE, Conseillère Communautaire, M. Joachim VERDIER, Conseiller Communautaire, Mme Marie-Laure WERBROUCK-CHAMERET, Conseillère Communautaire, Mme Elisabeth GODARD, Conseillère Communautaire.
Etaient excusés et représentés : Mme Hanane BADOUH, représentée par Mme Cindy DEMANGE, M. Patrice DURAND, représenté par M. Francois LEJEUNE, M. Rémi GRAND, représenté par Mme Candie LHEUREUX, M. Thomas HUMBERT, représenté par Mme Véronique GENTET, M. Laurent KIRCHMEYER, représenté par M. Youri PHILIP, M. Maxime MICHELET, représenté par M. Thomas LECONTE, Mme Nathalie WACKERS, représentée par M. Jonathan RODRIGUES.
Etait excusé : M. Christophe MAILLET, Conseiller Communautaire.
Etaient absents et non représentés : M. Patrice MINET, Conseiller Communautaire, M. Benoît MOITTIÉ, Conseiller Communautaire.

2026-04-4407

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Participation de la Communauté d'Agglomération aux travaux d'investissement de la ligne fret Oiry-Esternay - avenant n°1

Rapporteur : François-Xavier LEHURAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux relatifs aux Statuts de la Communauté d'agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

Vu la convention de financement signée entre l'Etat, la Région Grand Est, le Département de la Marne, SNCF Réseau et les EPCI concernés,

Vu la délibération du 30 juin 2022 approuvant la participation de l'Agglomération au financement initial du programme de travaux,

Vu l'avenant proposé par les partenaires financiers visant à réviser la répartition financière à la suite de l'attribution du marché de travaux,

Considérant que le marché attribué le 19 avril 2024 présente un montant inférieur aux prévisions initiales,

Considérant qu'il est proposé aux trois EPCI concernés de contribuer à hauteur de 2,5 % du montant révisé, soit 643 962 €, répartis à parts égales, ce qui représente pour Epernay Agglo Champagne une participation de 214 654 € au lieu des 243 583,66 € initialement prévus,

La voie ferrée allant de Oiry à Esternay, longue de 70 km et comportant deux sections, la première de Oiry à Connantre, et la seconde de Connantre à Esternay, est exclusivement réservée au fret depuis les années 1970, et dessert plusieurs coopératives agricoles ainsi que la sucrerie Tereos de Connantre.

Elle permet la circulation d'environ 145 trains chargés par an pour 180 000 tonnes transportées, ce qui représente une économie de 12 000 camions par an sur les routes.

Cette ligne a fait l'objet de travaux de remise à niveau à compter de 2017, financés pour 5,8M€ par l'Etat, l'ex Région Champagne Ardenne, SNCF Réseau et le Département de la Marne, puis pour 850 K€, par l'Etat et les EPCI d'Epernay, du Sud-Ouest Marnais et du Sud Marnais.

Les conventions de financement ont permis de pérenniser le service ferroviaire pour une durée de 5 ans sur la période 2018-2022.

Cette ligne nécessite des travaux destinés à assurer sa pérennité – reprise de certains ouvrages d'art, remplacement de traverses, et renouvellement du plancher.

Il s'avère que le maintien de cette ligne constitue un enjeu majeur sur le plan économique pour les territoires des collectivités riveraines, certaines coopératives risquant de perdre des clients importants.

Par ailleurs, la suppression du fret ferroviaire aurait également un impact indéniable en matière de développement durable : la fermeture de la ligne mettrait en effet sur les routes plusieurs milliers de camions, avec une très lourde empreinte carbone, des risques supplémentaires en matière de sécurité routière et une dégradation accrue du réseau routier.

Enfin, si ce réseau ferroviaire, de type capillaire était amené à être fermé, il n'irriguerait plus les réseaux secondaires, avec des conséquences négatives pour ces derniers et pour les acteurs économiques qu'ils desservent.

Les partenaires concernés par le financement de ces travaux d'investissement se sont mis d'accord sur un scénario ne comportant pas de levée de restriction fortes chaleurs sur la section Oiry - Connantre et dont le coût total initial était estimé à 29,23 M€, intégrant des travaux qui devaient s'étaler sur trois ans ; la maintenance de la ligne reste quant à elle à la charge des chargeurs, qui contribueront sur la base de 2€ la tonne transportée, et son coût annuel est évalué à 908 K€. Epernay Agglo Champagne s'est engagée par délibération en date du 30 juin 2022.

La répartition financière arrêtée par les partenaires était la suivante :
- Etat : 13 153 500€, soit 45%
- Région : 8 038 250€, soit 27,5%
- Département : 7 307 500€, soit 25%
- EPCI (à savoir la Communauté d'agglomération d'Epernay, la Communauté de communes du Sud-Ouest Marnais et la Communauté de communes du Sud Marnais) : 730 750€, soit 2,5%.

Les montants du marché de GIC, attribué le 19 avril 2024 au groupement TSO (mandataire) - OFFROY - SOCORAIL, s'étant révélés inférieurs aux prévisions initiales prises en compte dans la convention de financement précitée et signée avant attribution du marché, ladite convention de financement doit être révisée via le présent avenant.

C'est la raison pour laquelle, il vous est proposé, conjointement avec les deux autres EPCI précités, de contribuer au plan de financement destiné à pérenniser cette ligne de fret, à hauteur de 2,5%, soit 643 962 € au lieu des 730 750€, répartis à parts égales entre les 3 collectivités.

L'effort financier qui en résulte pour Epernay Agglo Champagne s'élève donc à 214 654€ au lieu des 243 583,66€ maximum.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous invite à prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL,

Après avoir délibéré,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention et à engager la participation de l'Agglomération d'Epernay à hauteur de 214 654€ maximum pour le financement du programme de travaux de la ligne de fret Oiry Esternay.

Adopté à la majorité des votants (77 voix pour - 1 abstention : Éric LAURENCY).

Et ont, les membres présents, signé après lecture.

Certifié exécutoire

Le Secrétaire de séance,



Max DENIS
2026.05.04 15:22:43 +0200
Ref:10940616-16495207-1-D
Signature numérique
Le secrétaire de séance

Le Président du Conseil d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre.
Pour le président et par délégation,
Anne Laure Grimpret



Anne-Laure GRIMPRET
2026.05.04 15:13:52 +0200
Ref:10940616-16495206-1-D
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
l'Agent de la collectivité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.